

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2022

Présents : MM. LECINA, BOURBON, CADENEL, CITERNE, ESCAX, FILLAQUIER, GACHET, MIGUEL, MOUCHET, SCHNEIDER.

Excusés : Mr CLARES, Mme DUVAL

Absents : Mme BLANQUER, Mme TAFFOREAU

Procurations : Mme ETHEVE à Mr MIGUEL, Mme HECK à Mr FILLAQUIER, Mme LECLAIR à Mr GACHET, Mr PIVA à Mr LECINA, Mr ROUSSEAU à Mme BOURBON.

Secrétaire de séance : Mr CADENEL Florent

### **1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 MAI 2022 :**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 MAI 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **2) INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR Mr LE MAIRE PAR DELEGATION GENERALE SELON L'ARTICLE L.2122-22 du C.G.C.T. :**

- *Commande auprès de l'Entreprise L.K. PEINTURE (dont le siège est situé à ALAIRAC) pour la réfection peinture de la coursive de la Bibliothèque Médiathèque, pour un montant de :*

**- 2.432,00 € HT**

- *Commande de décorations de Noël extérieures lumineuses auprès de la Sté SONEPAR de CARCASSONNE, pour un montant de :*

**- 5.801,04 € HT**

- *Commande d'un nouveau logiciel pour la Bibliothèque/Médiathèque auprès de la Sté C3RB INFORMATIQUE (dont le siège se situe à LA LOUBIERE – Aveyron), comprenant le catalogue multimédia en ligne, la gestion des adhérents et de toutes leurs transactions, le traitement des réservations, l'édition des rapports d'activités, etc...avec formation, pour un montant de :*

**- 2.775,00 € HT**

**- 316,00 € HT** (comprenant la maintenance annuelle, l'hébergement et l'abonnement annuel au service des vignettes [leslibraires.fr](http://leslibraires.fr))

- *Signature d'une convention de mise à disposition de service pour entretien des espaces publics, (pour les bassins de rétention situés sur la commune), avec CARCASSONNE AGGLO (équipe technique d'entretien des espaces publics), pour une année au tarif suivant :*

**- 175,00 € la demi-journée (pour 2 agents y compris matériel de débroussaillage) +**

**- 100,00 € la demi-journée (pour 1 agent avec un microtracteur)**

- *Commande auprès du Cabinet d'Etudes, URBAN PROJECT (dont le siège est situé à Montpellier), pour l'accompagnement à la définition du projet et au montage du contrat cadre « BOURG CENTRE OCCITANIE », pour un montant de :*

**- 23.908,00 € HT**

- *Contrat d'entretien annuel pour l'orgue de l'église St Etienne de Palaja, réactualisé, avec le Facteur d'Orgues, Mr Nicolas LANASPEZE, de RABASTENS (81), pour un montant de :*
  - **1.000,80 € TTC** (au lieu de 650,00 € TTC depuis 2009)
- *Travaux de modification d'ouvrage pour la mise en place de caméras de vidéo protection, auprès d'ENEDIS, pour un montant de :*
  - **1.234,80 € TTC** (poteau E.P. situé au croisement rue Las Ortas/Lo Falquet)
- *Mission de maîtrise d'œuvre V.R.D. avec le Cabinet d'Ingénierie INDIS de Carcassonne, pour l'élaboration et le suivi du programme de travaux de voirie 2022, pour un montant de :*
  - **4.400,00 € HT**
- *Centre Médical – Cabinet occupé par le Dr VERNOUX – Suite à des problèmes de santé, le Dr VERNOUX n'exerce plus depuis le mois de mai 2022 ; de ce fait, une suspension des loyers jusqu'à la reprise de son activité, est possible.  
Cette clause n'étant pas prévue dans le contrat initial, un additif au contrat en accord avec les 2 parties, a été conclu.*

### 3) **PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :**

VU le départ en retraite de deux Agents communaux, il convient de supprimer à compter du 01 Septembre 2022 :

- Un poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (31H50/35H00),
- Un poste d'Adjoint Technique à temps non complet (17H00/35H00).

Dans le cadre d'une réorganisation des services d'entretien des bâtiments communaux et du personnel affecté à l'école maternelle, il est proposé de créer quatre postes d'Adjoint Technique à temps non complet, à compter du 01 Septembre 2022:

- Deux postes à 10H10/35H00,
- Un poste à 21H20/35H00,
- Un poste à 24H50/35H00.

Le tableau des effectifs doit donc être modifié.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de le fixer comme suit, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022:

(Voir tableau page suivante)

Grades	Catégorie	Effectifs budgétaire	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
<b><u>Filière Administrative</u></b>				
Attaché Principal	A	1	1 à 80%	
Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	2	
<b><u>Filière Technique</u></b>				
Agent de Maîtrise Principal	C	2	2	
Agent de Maîtrise	C	3	3	31.50/35 (1)
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> C.	C	1	1	25.00/35 (1)
Adjoint Technique	C	11	11	31.00/35 (1) 29.33/35 (1) 24.82/35 (1)  24.50/35 (1) 21.31/35 (1) 18.50/35 (1) 10.15/35 (2)
<b><u>Filière Culturelle</u></b>				
Adjoint du Patrimoine Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	31.50/35
<b><u>Filière Police Municipale</u></b>				
Brigadier -Chef Principal	C	1	1	
Gardien-Brigadier	C	1	1	

*Adopté à l'unanimité.*

**4) CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL :**

Le C.D.G. 11 a créé et mis en place un service de mise à disposition de personnel. Il est proposé d'adhérer à ce service en cas d'absence du personnel titulaire de la commune ou de surcroît de travail.

Cela concerne le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un détachement ou d'une disponibilité de courte durée, pour raisons familiales, d'un détachement pour effectuer un stage, etc...

Cela peut concerner aussi un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, et un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois.

*Accord à l'unanimité est donné pour signature d'une convention avec le CDG 11, précisant les conditions d'exécution de cette mise à disposition.*

**5) RESTAURANT SCOLAIRE – MODIFICATION DU REGLEMENT :**

Mr le Maire informe que le C.C.A.S. de la commune, dans sa séance du 05 juillet 2022, a apporté une modification de la prise en charge du C.C.A.S., fixée en fonction du quotient familial, à compter de la rentrée scolaire 2022/2023, dans un contexte de maintien du pouvoir d'achat des Palajonais.

Les aides allouées aux familles palajonaises, se répartissent donc de façon suivante :

- **Quotient Familial >750** : 3,30 € le repas (avec participation du CCAS de **0,50 €**)
- **750 < Q. F. > 450** : 2,80 € le repas (avec participation du CCAS de **1,00 €**)
- **Q. F. < 450** : 2,20 € le repas (avec participation du CCAS de **1,60 €**)

Mr le Maire propose qu'un alinéa du règlement soit rectifié concernant le prix du repas à régler concernant les élèves fréquentant la cantine mais non-inscrits dans les délais impartis. Le tarif appliqué est actuellement de : 5,00 € le repas.

Il est proposé de baisser cette surcote et de la ramener à : **3,80 €**.

*Adopté à l'unanimité*

**6) SYADEN :**

Dans le cadre de l'octroi d'une subvention du SYADEN d'un montant de 10.000 euros pour l'aide au financement des travaux d'éclairage public 2022, des frais de gestion inhérents au SYADEN doivent être prévus et seront imputés en section de fonctionnement pour un montant de 1.250,00 €.

**7) FINANCES – VIREMENT DE CREDIT :**

- **225,00 €** de l'opération n° 280 (projet 2021/2022) sur la ligne 2315/248 (Programme éclairage public)

*Adopté à l'unanimité.*

**8) ASSOCIATION « COMMUNES FORESTIERES DE L'AUDE » :**

Mr le Maire propose d'adhérer à l'Association Départementale des Communes Forestières de l'Aude.

Son but :

- Défendre les intérêts des collectivités,
- Fédérer et représenter les élus,
- Garantir la gestion durable des forêts et leur caractère multifonctionnel,
- Faire de la filière bois-forêt un atout de développement des territoires,
- Promouvoir l'usage du bois local en circuits courts et de proximité,
- Contribuer à l'autonomie énergétique des territoires.

Le montant de la cotisation 2022 est de **175 euros** (pour la strate de communes de 2001 à 3500 habitants)

*Adopté à l'unanimité.*

**9) CARCASSONNE AGGLO – ARRET DU PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT :**

Le projet de P.L.H. 2022/2028 a été arrêté en Conseil Communautaire du 24 Juin 2022. Carcassonne Agglo doit désormais soumettre ce projet à consultation des Communes membres.

Le document a été joint avec la convocation du Conseil Municipal le 12/08/2022, pour prise de connaissance.

Mr le Maire demande aux Elus de se prononcer sur cette consultation.

*Avis favorable est donné à l'unanimité.*

**10) CONSEIL REGIONAL – APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « LA REGION VOUS PROTEGE » :**

En date du 24 mars 2022, un dossier de candidature au titre de « **La Région vous protège** » - *Investir pour renforcer les Polices Municipales et favoriser la sécurité au quotidien*, a été adressé à Madame la Présidente du Conseil Régional Occitanie – Pyrénées Méditerranée.

Cette demande concerne le projet d'acquisition d'un véhicule pour le Service de la Police Municipale de la commune de Palaja.

Pour finaliser l'instruction de ce dossier, la commune de PALAJA doit solliciter un financement Régional.

*Adopté à l'unanimité.*

**11) MISE A JOUR DU PLAN CADASTRAL :**

Afin de régularisé le classement de certaines voies du village ouvertes à la circulation et classées dans le Domaine Privé de la commune, le Service du Cadastre, par son Géomètre a notifié à la commune la liste de certaines parcelles, à classer dans le Domaine Communal. A savoir :

- a) Parcelles BL n° 184, 187, 219, 229, 234 (rues Lo Pech, Lo Piboul, Lo Garric),
- b) Parcelles BC n° 407, 438, 439, 482, 484 (rues Alicante, Pinot, Merlot, Carignan, Grenache)
- c) Parcelles BC n° 55, 89, 340, 413 (rue Lo Briolet)

Il est proposé d'approuver ce classement et d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce transfert.

*Adopté à l'unanimité.*

**12) BOURG CENTRE OCCITANIE/AUDE:**

Pour rappel,

- par délibération en date du 13 avril 2022, le conseil municipal a validé la proposition de principe pour s'engager dans une démarche de pré candidature au dispositif régional pour le développement des « Bourgs Centres »,
- par délibération en date du 20 mai 2022, le conseil municipal a sollicité une aide financière auprès de la Région pour financer en partie, l'étude préalable pour la formalisation du contrat cadre « Bourg Centre Occitanie ».

L'étude par le Cabinet URBAN PROJECTS étant terminée, il y a lieu d'approuver le projet de contrat Bourg Centre Occitanie Pyrénées Méditerranée pour la commune de PALAJA.

Mr le Maire propose de valider ce projet de contrat Bourg Centre Occitanie.

*Adopté à l'unanimité*

La séance est levée à 20H00.